



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 13 mars 2024

### **Objet : Situation de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Les Coquelicots ».**

Madame le Directeur de la Famille,

Plusieurs professionnels de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Les Coquelicots » nous ont contactés afin de nous faire part de la dégradation de leurs conditions de travail.

Notre syndicat s'est donc rendu sur place pour rencontrer les équipes.  
Les agents s'accordent à dire qu'ils sont épuisés tant physiquement que moralement.

Les personnels font régulièrement des heures supplémentaires afin de respecter le taux d'encadrement défini par le Code de la Santé Publique.

En effet, en fin de journée, il leur est impossible de partir à l'heure en raison de la nécessité de service.

De plus, les enfants sont régulièrement transférés d'un groupe à un autre, au regard du nombre d'enfants et de personnels présents par service.

Cette pratique, sous couvert d'une prétendue transversalité, s'apparente à la maltraitance institutionnelle que dénonce le récent rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales.

Par ailleurs, les réunions de synthèse qui permettent aux professionnels d'évoquer les problématiques concernant les enfants, ne peuvent plus être planifiées depuis de nombreux mois.

Pour les agents, cette situation aggrave leur sentiment de perte de sens au travail.  
Les équipes ne peuvent plus mener à bien leurs projets et proposer un accueil respectueux du rythme et des besoins de chaque enfant.

L'équipe de Direction est également impactée puisqu'elle est constamment en renfort sur le terrain et ne peut plus exécuter convenablement ses propres missions. Il en est de même pour l'éducatrice de terrain.

Les adjoints techniques sont, quant à eux, fréquemment sollicités en service pour être auprès des enfants, alors qu'ils doivent déjà effectuer leurs missions d'entretien des locaux. Pour rappel, avec le postage, ces agents ne devaient être en service que de façon très ponctuelle.

Depuis la rentrée de septembre, les conditions de travail ont été particulièrement dégradées.  
Pour exemple :

- Le 11 septembre 2023 : 2 auxiliaires seulement pour 24 enfants à partir de 15h50 ;
- Le 15 septembre 2023 : 2 professionnelles seulement pour 19 enfants marcheurs et 4 non marcheurs dans un groupe de moyens ;
- Le 25 septembre 2023 : 1 seule professionnelle, durant le coupé de sa collègue, pour 12 enfants ;
- Le 8 février 2024 : 2 professionnelles seulement pour 32 enfants à 8h30 ;
- Le 9 février 2024 : 2 professionnelles seulement, à un lever de sieste, pour 27 enfants chez les grands ;
- Dans le service des grands, les dortoirs comptent en moyenne 32 à 34 enfants, pour parfois seulement 2 auxiliaires ;
- Le 14 février 2024 : 3 auxiliaires seulement pour 34 enfants à 16h30 dans un service de grands ;
- Le matin, les familles restent régulièrement en dehors du service, dans l'attente de l'arrivée d'une professionnelle afin que le taux d'encadrement puisse être respecté, et les parents ne savent pas dans quel service va être accueilli leur enfant.

Pour rappel, le décret 2021-1131 du 30 août 2021 stipule que « *Toute crèche collective ou halte-garderie assure la présence auprès des enfants effectivement accueillis d'un effectif de professionnels au sein de l'établissement relevant de l'article R. 2324-42 suffisant pour garantir :*

*1° Soit un rapport d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'un professionnel pour huit enfants qui marchent ;*

*2° Soit un rapport d'un professionnel pour six enfants. »*

De plus, des professionnelles sont parties et n'ont pas été remplacées, deux autres partiront très prochainement à la retraite. Leur départ a-t-il été anticipé ?

Pour nous, une telle dégradation de l'accueil dans cet établissement Petite Enfance est inacceptable. Il est primordial de se donner les moyens d'un service public de qualité, assurant la sécurité affective des enfants et des conditions de travail normalisées pour les professionnels.

Notre syndicat tient à vous alerter sur l'urgence de la situation.

Une solution organisationnelle ne saurait répondre aux dysfonctionnements de cette structure.

Il est essentiel de remplacer les absences de courte durée, mais également de procéder à des recrutements sur les postes vacants.

Si la DFAM n'apporte pas rapidement des solutions concrètes aux difficultés rencontrées par les personnels, ces derniers sont déterminés à se mobiliser et à se mettre en grève, mais aussi à porter leurs légitimes revendications auprès des familles.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Madame le Directeur de la Famille, nos salutations respectueuses.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA



Céline LEMAIRE

Responsable de la Section Petite Enfance